



RAPPORT DE LA
Commission des finances (COFIN)
CHARGÉE D'Étudier LE/LA
PR 40-2024 Etat financier du fonds TP régional 2010-2024

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La COFIN (liste des présents in fine) s'est réunie le 28 août 2024 à 8h00 dans les locaux de Région de Nyon et en présence de Monsieur **Gérard Produit**, Responsable politique de la Mobilité, membre du Comité directeur (CODIR), de Mme **Carine Bignon**, déléguée à la mobilité au secrétariat régional et de Monsieur **Boris Mury**, Secrétaire Général (SG) pour une présentation du préavis susmentionné. Ces derniers ont répondu à nos questions, ce dont nous les remercions chaleureusement.

Préambule :

Le présent préavis donne un nouveau statut, après celui effectué par les préavis 40-2019 et 04-2021, du programme régional de réorganisation des transports publics initié via le préavis 60-2010.

Discussion :

1. Ce préavis présente des chiffres, arrêtés au 30 juin 2024. Si nous saluons la volonté du CODIR de donner les chiffres les plus récents possibles, nous tenons également à souligner qu'il ne nous a été possible de vérifier que les 2 premiers préavis de la liste car bouclés avant 2024 (a. et b.).
 - a. 08-2016 Arrêt Mont-sur-Rolle, la Ferme
 - b. 41-2019 Arrêts Route des Vignerons, Perroy
 - c. 46-2019 Renforcement de l'offre TP nocturne
 - d. 47-2019 Promotion de la mobilité
 - e. 70-2021 Poursuite du financement de l'offre TP nocturne 2022-2023
 - f. 17-2022 Promotion de la mobilité

les 4 suivants (c. à d.) ne sont pas réconciliables avec les comptes publiés et soumis à l'approbation du CI car clôturés durant le premier semestre 2024.

2. Ce préavis propose de clôturer 6 nouveaux préavis TP en plus des 17 déjà clôturés lors de l'état financier du fonds TP en 2021 (préavis 04-2021) et d'entériner cette fois-ci l'excédent positif de CHF 98'948.47. La COFIN s'est intéressée aux questions suivantes :
 - Le préavis (b) 41-2019 Arrêts Route des Vignerons, Perroy. Le projet ayant coûté plus cher que planifié, la Région a plafonné la participation du fond TP à celle prévue dans le préavis, soit CHF 108'000.00

- Les quatre derniers préavis mentionnés au point 1 ont été clôturés durant le premier semestre 2024. Lors de notre contrôle, un écart non significatif est apparu pour le préavis (d) 47-2019. Ceci pourra changer légèrement l'excédent de CHF 98'948.47 que le CODIR propose au Conseil de réallouer au Fond TP. La COFIN suivra la clôture de ces préavis avec les comptes 2024.

3. Le préavis propose d'entériner la clôture des 6 préavis listés et d'affecter le solde positif au fonds TP en attendant que tous les préavis soient clôturés. La COFIN n'a pas trouvé d'argument à opposer à cette proposition, puisque c'est ainsi que cela est reflété dans les comptes. Cependant, il conviendra au Conseil de décider ce qu'il convient de faire avec le solde des montants non dépensés.

Conclusion

Votre Commission prend acte de la clôture des 6 préavis, 2 étant déjà été clôturés dans les comptes approuvés par le Conseil dans le passé. Elle note cependant que pour les quatre autres, un écart non significatif pourrait modifier le montant de CHF 98'948.47 qu'il est proposé de réaffecter au Fond TP. Nous suivrons donc ce point lors de la clôture des comptes 2024. Nous sommes cependant favorables comme cela a été déjà fait par deux fois dans le passé sur le principe de cette réaffectation. Nous pensons également que le Conseil devra décider, une fois tous les projets réalisés, ce qu'il convient de faire d'un éventuel solde de ce fond.

Compte tenu de ce qui précède, la COFIN à l'unanimité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter ce préavis et prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 40-2024 relatif à l'état financier du fonds TP régional 2010-2024
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide
1. De prendre acte de la clôture des 6 préavis suivants :
 - 08-2016-TP - Arrêt Mont-sur-Rolle, la Ferme
 - 41-2019-TP - Arrêts Route des Vignerons, Perroy
 - 46-2019-TP - Renforcement de l'offre TP nocturne
 - 47-2019-TP – Promotion de la mobilité
 - 70-2021-TP – Poursuite du financement de l'offre TP nocturne 2022-2023
 - 17-2022-TP – Promotion de la mobilité

 2. de réaffecter au fonds TP le solde disponible des six préavis clôturés d'un montant de CHF 98'948.47.

Rolle le 12.09.2024,

Pour la Commission des Finances,

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Francis Costiou	
La Rippe	
Cesare Palmieri	
Begnins	
Martial Besson	Excusé
Vinzel	
Nathalie Vex	
Givrins	
Vincent Moret	
Coppet	
Jacques Tschudin, rapporteur	
Rolle	
Philippe Schirato	
Founex	